

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Retraite des ouvriers agricoles

Le 25 juin dernier, M. Laurens Castelet déposait sur le bureau de la Chambre une proposition de loi tendant à la constitution d'une Caisse Nationale de retraite pour les ouvriers agricoles.

Il faut l'en féliciter, tout en reconnaissant qu'il faudra surmonter bien des difficultés pour rendre d'application pratique les mesures qu'il propose.

Les travailleurs de la terre méritent que l'on s'occupe d'eux et que l'on recherche les moyens susceptibles de les mettre à l'abri de la misère lorsqu'épuisés ils arrivent au bout de leur carrière. Il faut bien reconnaître que les durs travaux de l'agriculture sont bien peu rétribués et que les braves gens qui peinent toute leur vie pour gagner un minime salaire quotidien, sont généralement dans l'impossibilité absolue, quelle que soit leur parcimonie, de faire des économies et de se constituer un capital pour subvenir à leurs besoins sur leurs vieux jours. Il était donc nécessaire et équitable de combler une lacune aussi regrettable. De même que les ouvriers des villes ont droit à une retraite, de même ceux des campagnes y ont peut-être plus de droits encore en raison de la modicité de leur salaire.

On peut donc dire que cette dernière catégorie de travailleurs est éminemment intéressante et qu'il est du devoir du législateur de s'employer à alléger son sort dans la mesure du possible, sinon pendant la période active de son existence, tout au moins pendant la période où, ses forces le trahissant, il devient incapable de continuer son dur labeur, et se trouve par conséquent, immanquablement acculé à la misère.

C'est pourquoi, il convient de soutenir le projet de M. Laurens Castelet. Si les difficultés qu'il présente sont insurmontables, qu'on le modifie, mais qu'on ne l'enterre pas.

PIERRE LAVOINE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 octobre

PRÉSIDENCE DE M. LÉON BOURGEOIS

La première séance de rentrée a eu lieu mardi à 2 heures.

M. Combes assiste à la séance.

M. Bourgeois donne lecture des demandes d'interpellation qui lui sont parvenues depuis les vacances. Il y en a 25.

M. Combes déclare accepter la discussion immédiate des interpellations de MM. Denys Cochin et Lemire, qui visent la politique du gouvernement.

M. Pugliesi-Conti demande à interpellier sur l'admission du chant de l'Internationale dans les cérémonies officielles.

M. Chapuis demande la fixation à une date très prochaine d'une sienne interpellation relative aux bouilleurs de cru.

M. Rouvier, ministre des finances demande que cette interpellation vienne en tête de la discussion du budget.

La date demandée par M. Rouvier est lundi. Il en est décidé ainsi.

L'interpellation déposée par M. Pugliesi-Conti est renvoyée à la suite de l'ordre du jour.

M. Lasies dépose une motion demandant à la Chambre d'envoyer son salut aux braves soldats du Sud-Oranais qui sont tombés à El-Moungar.

Le général André déclare que le gouvernement s'associe à cette motion.

M. Sembat voudrait que la Chambre votât un crédit extraordinaire en faveur des familles des soldats tombés à El-Moungar.

Après discussion, M. Sembat retire sa motion et celle de M. Lasies est votée à l'unanimité.

La Chambre décide de discuter jeudi les interpellations de MM. Cochin et Lemire sur la politique du gouvernement.

M. Dansette veut interpellier sur les grèves d'Armentières; cette demande d'interpellation est renvoyée à la suite de l'ordre du jour.

M. Gauthier de Clagny dépose à son tour une demande d'interpellation sur la politique du gouvernement.

M. Combes en demande l'inscription en tête de l'ordre du jour de jeudi. Il en est ainsi décidé.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 octobre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le président prononce l'éloge funèbre de MM. Porquien, Thomas, Luro, Roussel et Lacombe.

Une centaine de sénateurs sont présents. Le président annonce qu'il a reçu de M. Aucoin une lettre l'informant de son intention d'interpellier le ministre de la guerre, sur l'abandon du quartier de cavalerie d'Auch par le 9^e chasseurs.

Sur la demande de M. Aucoin, qui est d'accord avec le ministre de la guerre, le Sénat décide de fixer, au cours de sa prochaine séance, la date de la discussion de cette interpellation.

M. Leydet, dépose un rapport sur sa proposition, tendant à modifier le règlement du Sénat, en vue de rendre plus rapide l'examen des affaires qui lui sont soumises.

On procède ensuite au tirage au sort des bureaux et à la fixation de l'ordre du jour de la prochaine séance, qui est fixée à jeudi.

Et la séance est levée.

INFORMATIONS

Le Budget

Le rapport général de M. Merlou sur le budget de 1904 a été distribué.

Abordant les chiffres d'ensemble, le rapporteur général pose que le projet de budget de 1904 est, en dépenses, 3.532.429.259 francs, contre 3.521.960.375 francs en 1903, soit une augmentation de 10.468.884 francs.

Ce dernier chiffre aurait été plus élevé — il eût été de 44.324.881 francs, en raison des charges résultant de lois nouvelles — si le gouvernement n'était arrivé à un chiffre d'économies s'élevant à 33.855.997 francs.

M. Merlou passe ensuite en revue, ministère par ministère, les chapitres du budget où des modifications ont été faites, soit si l'on considère le projet du gouvernement, soit si l'on se réfère au budget de 1903.

Puis le rapporteur général consacre une assez longue étude à la partie du projet concernant les recettes. Les voies et moyens, dans le projet, étaient au total de 3.572.922.656 francs; la commission a ramené ce total à 3.567.442.886 francs, soit une réduction de 5.479.770 francs.

Gauche radicale

Le groupe de la gauche radicale s'est réuni sous la présidence de M. Sarrien.

Le groupe a approuvé l'entente intervenue entre le président du conseil et les délégués des groupes de gauche, au sujet de la procédure à suivre lors de la discussion des interpellations. Il a chargé, en outre, ses délégués de s'entendre avec les autres groupes de la majorité et avec le gouvernement, au sujet de la stricte application de la loi de 1901 et de la réforme des lois sur l'enseignement.

Il a été décidé qu'un débat serait institué incessamment au sein du groupe sur la liberté de l'enseignement. Enfin l'ancien bureau a été confirmé par acclamations dans ses pouvoirs.

Commission de l'Armée

La commission de l'armée, sous la présidence de M. Gnyot-Dessaigne, a repris ses travaux en continuant la discussion du projet de loi relatif au service de deux ans. Elle a été unanime à manifester l'intention de hâter autant que possible l'examen des articles, en prenant pour base le texte adopté par le Sénat.

Trois points ont paru soulever plus particulièrement des divergences : la question des conseils de révision sur laquelle l'accord paraît facile; celle des privilèges accordés aux élèves de certaines écoles, et enfin celle des rengagements de simples soldats et du nombre de sous-officiers rengagés. Ces deux derniers points, sur lesquels une discussion générale a été engagée, seront examinés dans les prochaines séances.

Au début de la séance, la commission a décidé que, pour statuer à bref délai sur diverses propositions dont elle est saisie au sujet de l'unification des retraites de la gendarmerie, des renseignements seront demandés au ministère de la guerre sur le nombre des sous-officiers de l'armée active admis dans la gendarmerie, et qui bénéficient d'une prime de retraite.

Le projet relatif au service de deux ans, tel qu'il a été voté par le Sénat, entraînerait une dépense supplémentaire d'environ 50 millions.

Plusieurs membres de la commission de l'armée de la Chambre proposent d'adopter la formule que la loi doit se suffire à elle-même. Ils proposent encore, en conséquence, de diminuer les dépenses prévues dans le projet du Sénat, en réduisant aux deux tiers, au lieu des trois quarts, le nombre des places de sous-officiers occupées par des rengagés.

Dans le même ordre d'idée, ils n'admettent ces rengagements de simples soldats que pour la cavalerie, au nombre de 4.000 à 5.000, tandis que le projet du Sénat comporte pour l'ensemble de l'armée un chiffre de 35.000 soldats rengagés, destinés à compenser la diminution de l'effectif à 575.000 hommes.

Les membres de la commission paraissent résolus à faire voter le projet avant les élections municipales, et, dans ce but, ils s'efforcent d'établir une entente entre les commissions de l'armée des deux Chambres, au moment de la discussion, pour hâter ce travail et se concerter sur les modifications de détail.

Frais de Justice

L'Officiel publie une circulaire relative à l'application du décret du 15 août 1903, portant fixation des frais et dépens pour les cours d'appel et les tribunaux.

Le service de deux ans

M. Colliard, député de Lyon, va déposer au projet relatif à la réduction à deux ans du service militaire, un amendement tendant à la modification de l'article 41 de la loi de 1889 sur le recrutement, et ayant pour objet la suppression complète des treize jours.

Le Quirinal et le Vatican

D'après un renseignement puisé à bonne source, à Venise, par la Gazette de Francfort, le pape désirerait entamer des négocia-

tiations, naturellement non officielles, avec le gouvernement italien, concernant un *modus vivendi* entre l'Eglise et l'Italie. Il éprouverait ce désir en partie dans l'intérêt de la paix, en partie pour des raisons de santé, parce qu'il était habitué jusqu'à présent à prendre beaucoup d'exercice et ne supporte pas volontiers d'être emprisonné dans le Vatican.

Mais, comme le monde catholique pourrait considérer la réalisation du vœu en question comme une concession faite au gouvernement italien, le pape désirerait que l'Italie fit un premier pas de nature à justifier l'action du Vatican.

Les négociations auraient lieu secrètement, de sorte que, dans le cas où elles échoueraient, le Saint-Siège pourrait toujours nier qu'elles aient eu lieu.

Un nouveau Prétendant

Il se confirme que le général François de Bourbon, duc d'Anjou, né à Toulouse en 1853, actuellement général de division au service de son cousin germain Alphonse XIII, roi d'Espagne, revendique ses droits au trône de France. Un comité politique s'est même formé sous le nom de « Comité national du grand parti royal de France », pour soutenir ce prétendant.

Tirages Financiers

Obligations de la Ville de Paris 1871

Le numéro 908.498 gagne 100.000 francs.

Les numéros 1.068.479 et 75.406 gagnent chacun 50.000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 10.000 francs :

1.107.814 911.379 1.002.377 711.809
91.392 1.070.291 488.032 783.096
137.012 379.298.

Soixante-quinze numéros gagnent 1.000 francs.

PROCHAINEMENT

le « JOURNAL DU LOT »

PARAITRA

SUR 6 COLONNES

et sera composé

EN CARACTÈRES NEUFS

CHRONIQUE LOCALE

Tarifification des frais de justice

Nous avons signalé l'apparition de la circulaire du garde des sceaux aux présidents et procureurs généraux près les cours d'appel, pour l'application du décret du 20 août 1903 sur la nouvelle tarifification des frais et dépens en matière civile.

L'article premier du décret résume, en peu de mots, l'économie générale du tarif, il énumère les droits alloués dans une instance, il les qualifie et détermine les seuls éléments dont sera composée, à l'avenir, la rémunération de l'avoué tant pour son travail intellectuel que pour les diverses formalités à remplir et la copie de tous les actes de procédure.

Ces droits sont applicables aux avoués d'appel.

Ils sont égaux pour tous les avoués d'une même cause, qu'ils soient demandeurs ou défendeurs, appelants ou intimés.

Le droit de conseil ne peut être exigé qu'une seule fois dans une même cause.

Le droit de formalité est alloué, suivant le cas, en totalité ou en partie.

Il est fait une faveur exceptionnelle au procès concernant les accidents du travail. Le droit de conseil et de formalités ne varie pas, quelle que soit l'importance de l'intérêt engagé. Le chiffre de base pour le calcul du droit de formalité sera toujours de 15 francs.

Sous la rubrique : « Droit d'instruction », la circulaire détermine les règles à suivre pour l'évaluation de l'intérêt du litige.

Les avoués ne pourront s'attribuer comme honoraires les sommes versées entre leurs mains, à titre de provision, au début du procès, et leurs demandes ne doivent pas déguiser des perceptions non prévues au tarif.

Toutes les instances introduites ou les procédures engagées soit en première instance, soit en appel, sont soumises, à partir du 16 octobre 1903, au nouveau tarif.

CAHORS INSULTEURS

La feuille de la rue des Tabacs publie hier, sans signature, des entrefilets qu'on ne peut qualifier.

Les fort en gueule de la halle peuvent seuls se mesurer avec les collaborateurs de la feuille.

C'est une avalanche d'injures qui tombe, et qui détourne toute discussion.

Nous avons promis mardi soir, de n'ajouter rien de plus à nos observations : mais, devant l'attitude prise par nos adversaires, nous avons à dire un mot.

Nous ne suivrons pas nos insulteurs dans la voie qu'ils ont choisie ; nous n'étalerons pas leurs... *dignités* — ceci par respect pour leurs familles.

Qu'ils continuent leur besogne, à l'abri de leur anonymat habituel *E... t... scand... aleusement transparent.*

S'ils nous connaissent, ils doivent savoir combien les injures nous ont toujours laissé froid.

Cependant nous devons relever une grave incorrection : les insulteurs, contrairement à tous les usages, mettent en cause d'une façon désobligeante, les deux amis qui se sont présentés samedi soir chez le directeur de la feuille.

Où, c'est de la goujaterie.

Ces deux amis sont honnêtes, avant tout ; le public ne leur a jamais reproché aucun bien mal acquis : ils sont dignes.

C'est pourquoi nous désirons que tous, amis et adversaires, lisent la feuille d'hier, et nous sommes certain que de n'importe quel côté où nous nous tournions, nous n'entendrons qu'un mot, un mot de dégoût, de mépris.

Le public nous connaît : on connaît les gens de la feuille.

Nos amis ne sont pas parmi les casseroles et, à part avec cette catégorie-là, nous pouvons aller avec tout le monde.

Parmi nos confrères, il n'en est pas un seul qui, même au milieu des polémiques les plus vives, nous ait retiré leur sympathie.

Que les gens de la feuille en disent autant !

Il y a bien une raison à cela ? oui, et cette raison réside entière dans la *dignité* et dans le... passé !...

Que nos insulteurs continuent donc et fouillent dans les privés de leurs adversaires.

Mais qu'ils le sachent, quand on pénètre là, on ne sait jamais comment on en sortira.

Gare ! Il est des voiles qui sont sur des... choses : ces voiles, nous n'avons jamais voulu les arracher.

C'est tout.

L. B.

Les lignes ci-dessus étaient composées lorsque nous avons appris par une indiscretion, que le goujat qui a nom Bergon avait l'intention de prendre à parti, dans leur vie privée, certains de ceux qui le méprisent.

Nous retirons notre promesse de nous tenir coi ; nous répondrons du tact au tact ; chaque coup portera.

Nous dirons au vilain monsieur Julou Bergon tout ce qu'il y a à lui dire ; nous raconterons certaine histoire où un soir au sortir d'une vespasienne des Allées il fut la risée de jeunes gens.

Nous dirons ses procédés de raccolage... commercial par l'entremise de cléricaux ; ses façons de prendre dans les cafés des bouteilles de liqueur fine, en paiement d'un service ; comment ces bouteilles étaient jadis vidées en compagnie d'amis — individus certainement les plus heureux des 3 ou 4 dans leur ménage.

Nous raconterons ses tours d'exploiter, vis-à-vis des apprentis qu'il emploie au lieu d'ouvriers — apprentis dont il exige une somme de travail aussi élevée que de la part d'un ouvrier ; nous dirons sa cupidité, nous raconterons des faits précis de rapacité... douteuse, et nous chanterons ses exploits de chasse à la thune.

Nous parlerons de certaines adjudications.

Nous troublerons même par une histoire chez une marquise ou duchesse inauthentique, une tranquillité... et peut-être des rêves de grandeur, et nous dirons aussi le rôle politique du crétin en remontant s'il le faut à l'époque des de Vernant et de Limayrac.

Tout cela paraîtra sous le titre de : Bergon, dit Julot la Thune ou Plumeau.

Nous ferons connaître l'ignoble qui a nom Bergon et ses amis d'occasion ; ce faisant, nous ferons œuvre de « philanthropie » spéciale. Et ce sera un cadeau pour famille.

Nous sommes certain que personne ne nous dira : Tu « as tort ».

Nous commencerons quand le goujat aura fini : nous ferons ce que le drôle fera.

A nous deux, Plumeau !

L. B.

CORRESPONDANCE

M. Pagès-Lechesne nous adresse la lettre suivante qu'il nous prie d'insérer :

A M. le Directeur du Journal du Lot,
Paris le 21 octobre 1903.

Monsieur le Directeur,

Un ami de Cahors m'apprend, à l'instant, qu'il vous a plu de m'imputer la paternité d'un article paru, l'autre semaine, dans les colonnes de l'Action.

Je tiens à opposer, sans retard, le démenti le plus énergique, le plus formel à cette assertion.

Je n'ai jamais été, en effet, le collaborateur de l'Action et je ne suis, en rien, l'auteur de l'article par vous incriminé. Il me suffit, pour l'instant, d'être un lecteur assidu de ce vaillant organe.

Au surplus, c'est me donner une singulière importance que de grandir ainsi — jusqu'à en faire des événements politiques — le moindre de mes actes publics, la plus improvisée de mes paroles.

Mais j'aurais, n'est-ce pas, mauvaise grâce à me plaindre. Je préfère me féliciter, au contraire, d'une publicité, sans laquelle, mon discours du 20 septembre fût, certainement, resté ignoré d'une grande partie de mes concitoyens.

Je reconnais, toutefois, bien volontiers, que si, par ses critiques, le Journal du Lot me fut en l'occurrence, fort agréable, c'est tout à fait sans le vouloir et parce que ses intentions furent mal servies.

Et maintenant, permettez-moi, Monsieur le directeur, de répéter — au risque de chagriner ou d'irriter certains compatriotes — que les incessantes et furieuses attaques du Journal du Lot ne parviendront pas à me troubler un seul instant, dans l'accomplissement de la tâche que je me suis imposée.

Je sais qu'à servir, avec désintéressement, la République du peuple contre la République des bourgeois, il y a danger de recevoir des coups !

Mais j'ai pu, grâce à votre journal et aux organes de la réaction, m'habituer suffisamment aux attaques pour savoir accueillir désormais, avec un doux sourire, insultes et calomnies — même les plus perfides.

Les paroles, d'ailleurs, ne pourront rien contre mes actes.

Que mes adversaires se résignent ou qu'ils s'acharnent sur moi, peu m'importe !

Je resterai, toujours et quand même, le soldat militant de la Pensée Libre et de la fraternité internationale ; je resterai l'éclaircisseur et le pionnier de mes idées. J'estime, en effet, au contraire d'un de mes plus sympathiques collègues de l'Assemblée départementale, que l'élu doit montrer, hardiment, la route à l'électeur : libre, ensuite, à ce dernier s'il désap-

prouve, de ne plus suivre et de renier son mandataire.

Le courage n'est pas à mon avis — d'aller à la bataille quand la victoire est assurée. Non, non !... Il faut savoir, sans peur, insoucieux des coups et des blessures, clamer ses idées, les afficher, les propager — même quand on est le plus faible, même quand on est odieusement traqué, comme je le fus, même quand on est certain de tomber.

Il est des défaites dont on est fier ! Demandez-le pour voir, aux 4,340 radicaux et socialistes indépendants qui m'ont, en 1902, accordé leur confiance...

Ceci dit, je clos, pour ma part, l'incident. Je n'ai, en effet, ni le temps, ni le goût de ces petites polémiques personnelles qui ne me feront, d'ailleurs, jamais, départir de la plus stricte correction envers mes adversaires.

Il ne me reste qu'à faire appel à votre courtoisie pour l'insertion de cette réponse dans le plus prochain numéro du Journal du Lot.

Agréez, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Etienne PAGÈS-LECHESNE,

Conseiller général du Lot.

Quoique nous n'ayons pas accusé M. Pagès-Lechesne d'être l'auteur de l'article paru dans l'Action, il nous plaît cependant d'insérer sa lettre, qui est un monument de réclame personnelle.

Nous n'ajouterons qu'un mot : si ce n'est pas lui l'auteur ou l'inspirateur de l'article, ses amis... les mauvais, ne peuvent en dire autant.

Baccalauréat classique

PHILOSOPHIE

Ont été déclarés admissibles les élèves du Lycée dont les noms suivent :

MM. Bonneau, Chabert, Chadefaux, Chapou, Claret, Dauliac, Fillol, Florentin, Fourneau, Labrousse, Miret, Pebevre, Séguy, Talayssat.

RHÉTORIQUE

MM. Calvet, Causse, Delmas, Muxart.

Les congrégations

M. Lagardère, commissaire de police à Cahors, s'est transporté lundi à Villesèque, Cambayrac, Sauzet, Carnac et St-Daunès.

Il a dressé procès-verbal contre les religieuses sécularisées qui font la classe à Sauzet, Carnac et St-Daunès.

Procès-verbal a été également dressé contre les religieuses de Villesèque qui n'ont pas fermé leur établissement, mais qui ne font pas la classe.

Il a constaté le départ des religieuses de Cambayrac.

Grand cirque Martin

Le grand cirque Martin sera installé à Cahors le vendredi 23 octobre.

Très confortablement installé, très bien composé comme troupe, le cirque Martin obtiendra à Cahors un vif succès.

Arrondissement de Cahors

St-GÉRY. — Les congrégations.

M. Lagardère, commissaire de police à Cahors, s'est présenté samedi dernier 17 octobre au couvent des sœurs de Gramat de notre commune, occupé actuellement par deux religieuses de cet ordre. Il a constaté que l'une d'elles avait quitté le costume religieux et que l'école était fermée. Mais ces deux religieuses ne s'étant point dispersées comme le veut la loi, il a dressé procès-verbal.

PUY-L'ÈVÊQUE. — La 897^e section de la Société des vétérans des armées de terre et de mer, se réunira à la mairie de Puy-l'Évêque dimanche prochain, 25 octobre courant, à 2 heures du soir.

Ordre du jour :

Election d'un délégué au Congrès de Paris des 8 et 9 novembre 1903.

LAUZÈS. — Section des Vétérans. — Une section des Vétérans des armées de terre et de mer, est en formation à Lauzès.

A l'heure actuelle, 27 membres sont inscrits.

Le siège social, sis à Paris, 27, rue Bleue, a délégué M. Ségala, Pierre fils, marchand de bois à Lauzès, pour représenter la section de Lauzès, et pour conduire à bonne fin, les démarches en cours, pour arriver à la formation de cette section.

A cet effet, M. Ségala a convoqué les membres déjà inscrits, à une réunion qui

doit avoir lieu dimanche, 25 courant, à la mairie, à 3 heures du soir.

Objet de la réunion :

Questions diverses.

Paiement des cotisations (4^e trimestre).

Inscription des nouveaux membres.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tentative de vol. — Dans la nuit de lundi à mardi, des individus encore inconnus ont cherché à pénétrer, en descendant un volet dans le magasin de M^{me} veuve Miret, rue Baduel. Cette dernière qui était dans sa chambre située au-dessus du magasin, descendit à la hâte, mais les voleurs avaient pris la fuite.

— Les congrégations. — En continuant sa tournée de constatations, M. Bessières, commissaire de police, s'est transporté à Bonneviolle, Castelnau, Gagnac, Bretenoux et Poybrun. Tous les établissements congréganistes de ces diverses localités ont été fermés, conformément à la notification qui leur avait été faite.

— Accident ou suicide ? — Hier matin, les agents de la Compagnie annonçaient que M. Louis Garrigou, âgé de 60 ans, maître d'hôtel, rue Gambetta, venait d'être tamponné par le train 1002 qui part de notre gare à huit heures du matin. Un voyageur qui se trouvait à la portière de son compartiment ayant vu l'accident a mis en mouvement la sonnette d'alarme et le train a stoppé. Le docteur Fau, qui se trouvait parmi les voyageurs, est descendu du train et a constaté que ce malheureux avait la boîte crânienne défoncée, une épaule et un bras broyés, mais respirait encore.

Le personnel de la gare a été rapidement prévenu puisque l'accident s'est produit à environ 500 mètres, sous le cingle, au-dessus de l'abattoir, et a transporté le moribond à son domicile sur une civière de la compagnie.

S'il y a suicide, on se perd en conjectures sur le mobile qui a pu pousser cet honnête citoyen à prendre cette funeste détermination. D'aucuns prétendent que M. Garrigou, avait été fortement affecté de la mort de sa femme, qui remonte à peine à trois semaines, et que la vie lui paraissait désormais à charge.

Cependant dès l'aube, il avait été vu par ses voisins vaquer à ses affaires, garder ses animaux domestiques et les remiser. Rien dans son attitude ne faisait prévoir ce fatal dénouement.

Garrigou est mort sans avoir repris connaissance.

CAMBOULIT. — Incendie. — Un incendie vient de détruire l'immeuble L... Le feu a pris à la toiture, et, malgré les prompts secours, les dégâts sont considérables. On suppose que cet incendie a été allumé par une main criminelle. La gendarmerie procède à une enquête.

St-CÉRÉ. — Arrestation. — Dimanche dernier, la gendarmerie de Saint-Céré a mis en état d'arrestation le nommé Jules Fabre, âgé de 19 ans, domicilié à la Condamine, commune de Teyssieu, canton de Bretenoux. Cet individu avait voulu vendre dans la commune de Freyssinhes, canton de Saint-Céré, en donnant un faux nom, un âne qu'il avait volé à Aurillac.

Sorti de la prison de Figeac le 8 courant, ce jeune voleur prétend avoir trouvé sur une route quelconque un porte-monnaie contenant une somme de 132 fr. avec laquelle il a payé l'âne en question.

Malgré son jeune âge, Jules Fabre a déjà subi six condamnations pour vagabondage, escroquerie et vol.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Conférence. — Ainsi que nous l'avons annoncé, la conférence sur « la condition sociale de la femme dans l'antiquité et dans les temps modernes » a été faite, dimanche dernier, à l'école laïque des garçons, par M. Brunet, professeur au lycée Gambetta, licencié en droit, sous la présidence de M. Vicart, sous-préfet de Gourdon.

Voici, d'après la Dépêche, le compte rendu de cette conférence :

A cause de la fête patronale du Vigan, le public qui s'y était rendu n'était pas très

nombreux, mais c'était un public choisi ; il y avait surtout beaucoup de dames qui, par leurs fraiches et claires toilettes, donnaient à l'auditoire un note gaie et agréable.

M. le Sous-Préfet a pris le premier la parole, et dans un langage clair et précis, a fait l'historique de la Ligue française de l'enseignement. Il nous a montré M. Jean Macé, son fondateur, comprenant, dès 1848, après la proclamation du suffrage universel, qu'il fallait s'occuper de l'instruction du peuple, et, après bien des efforts, réussissant à fonder la Ligue.

Mais cette ligue n'est devenue prospère qu'en 1875, à cette époque, elle comptait un nombre d'adhérents considérable, et, en 1879, M. Jules Ferry, alors ministre de l'Instruction publique, écrivait à M. Jean Macé une lettre, dont l'orateur donne lecture, pour le féliciter de son œuvre. La Ligue a donc contribué pour une large part au vote des lois de 1881, consacrant l'obligation, la laïcité et la gratuité de l'instruction primaire en France.

L'orateur a terminé en faisant un chaleureux appel aux amis de l'enseignement, en faveur de la section de Gourdon, disant que cette section organisera, cet hiver, des conférences dans tous les cantons, en attendant qu'elle puisse en organiser dans toutes les communes de l'arrondissement.

Le discours de M. Vicart a été souvent applaudi.

M. Brunet succède à M. Vicart à la tribune.

Il aborde immédiatement son sujet, qu'il traite avec ampleur, lucidité et parfois avec éloquence. Il a eu des périodes très heureuses qui tantôt soulevaient des applaudissements enthousiastes et tantôt donnaient des accès d'hilarité à l'auditoire tout entier.

Il nous a montré la femme de l'antiquité méprisée et traitée en bête de somme.

La femme grecque, maîtresse dans son ménage, mais ne sortant jamais de sa maison.

La femme romaine se mêlant, au contraire, des affaires publiques et exerçant une influence considérable sur les destinées du pays.

A ce propos, le conférencier a fait une allusion discrète à la guerre de 1870, où les femmes, et principalement l'impératrice Eugénie, ont joué un rôle aussi prépondérant que néfaste.

Il a également dit, avec juste raison, que c'étaient les cléricaux qui, depuis la naissance du christianisme, avaient le plus contribué à avilir la condition sociale de la femme par les avanies et les vexations qu'ils lui ont infligé de tout temps.

L'orateur nous a aussi montré la femme de nos jours, luttant avec courage pour conquérir des droits qui lui ont toujours été refusés par les hommes et les lois, et réussissant dans certains Etats de l'Amérique et de l'Angleterre, à conquérir le droit de voter et d'occuper certaines fonctions jusqu'ici réservées aux hommes.

Le conférencier, qui a tenu l'auditoire sous le charme de sa parole chaude et vibrante pendant plus de deux heures, a été très applaudi, et c'était justice, car sa causerie était bien ordonnée et dite avec une verve endiablée.

A notre tour, nous sommes très heureux de féliciter sincèrement M. Brunet, et nous espérons qu'il voudra bien venir de temps en temps nous apporter une causerie agréable et instructive qui contribuera, nous en sommes certains, à faire prospérer la section de Gourdon et au développement de l'instruction du peuple.

— **Arrestation.** — Ces jours-ci, la gendarmerie de Freyssinet a arrêté le nommé Jean Laborie, âgé de 65 ans, journalier, né à Plougouvert (Finistère), sans domicile fixe, sous l'inculpation de vagabondage.

Laborie a été écroué à la prison de notre ville, après avoir subi un interrogatoire de M. le procureur de la République.

SOULLAC. — Foire du 19 octobre :
Bœufs d'attelage de 850 à 900 fr. la paire; veaux d'élevage, de 450 à 500 fr.; moutons gras, de 38 à 40 fr. les 50 kilos; brebis, de 20 à 25 fr. pièce; agneaux, de 12 à 15 fr. pièce; cochons gras, 45 fr. les 50 kilos; nourraux, de 30 à 45 fr.; porcelets, de 15 à 25 fr. pièce.

Blé, de 14 fr. 50 à 15 fr. 50; maïs, de 14 à 15 fr.; avoine, de 7 à 8 fr., le tout l'hectolitre; noix, de 13 fr. 50 à 14 fr. 50 le sac.

Oufs, 90 c. la douzaine.

— **Conférence** — Aujourd'hui, dans la salle du théâtre, à huit heures trente du soir, une conférence publique sera faite par notre compatriote M. Paul Nayrac, préparateur au laboratoire de psychologie expérimentale (Sorbonne).

Sujet : Dieu et la Science. Prix d'entrée : 10 centimes.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont aujourd'hui bien plus satisfaisantes ; les cours sont pour la plupart en hausse marquée et le mouvement d'affaires sensiblement plus actif, notamment sur les fonds d'Etats.

Nos Rentes ont vigoureusement repris ; le 3/0 clôture au plus haut à 97 en hausse de 25 centimes ; l'Amortissable cote 97,05.

Le Comptoir National d'Escompte se traite à 592 ; le Crédit Foncier à 671 ; le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1101 et la Société Générale à 622.

Très bonne tenue des chemins français : le Lyon à 1419 ; le Midi à 1149 ; le Nord à 1814 et l'Orléans à 1473.

Le Suez sans changement cote 3955.

Nous retrouvons l'Extérieure à 91,30 ; l'Italien à 103,35 ; le Portugais à 32,07.

Le Russe 3/0/0 cote 84.

Le Turc D s'avance à 3340 ; le Turc Nouveau est à 88,65.

La Banque Ottomane est à 589.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 22 octobre 1903.

V^{ie} Nacla : Chronique. — Auguste Faure : Le vieux violon. — Pierre Saës : La course aux millions (suite). — Daniel Lenieur : Le cœur chemine. — Constant Améro : Le page de Ménéllick (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin : La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n^o 15 centimes. Abonnement d'un an, 6,50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 29 octobre.

Un ours au gibet, B. de Zenzinoff. — La fête des Bateaux-Dragons à Canton, J. Manthim. — Le « Globe-Trotter » à travers le monde : Une termitière dans le cabinet d'un avocat ; Statufié en chapeau haut de forme ; L'éléphant bonne d'enfant ; Deux villes bizarres, G. T. — Chez les Cannibales : Huit ans de croisière dans le Pacifique (récit de voyage illustré par les photogra-

phies de l'auteur et les compositions de Louis Tinayre) (suite), Comte Prestetics de Tolna. — Perdu dans la forêt vierge, Henri Renou. — Le Toit du monde : Aventures sur l'Himalaya, roman inédit (suite), illustrations de Holewinski, André Laurie. — Les voyages de nos lecteurs : Aqueduc espagnol en Tunisie ; Mœurs et coutumes chinoises, André Gérard. — Les races humaines par la plume et par l'objectif : Les Japonais (Kouadzokous), Villetard de Laguerie. — Curiosités naturelles : Plantes liliputiennes ; Un crapaud géant, XXX. — Petite correspondance. — Nos concours : concours n^o 95 (Les wagons) Soixante prix, résultats du concours n^o 90 (Les terres et les mers), M. Sphinx. — Différence de point de vue (page humoristique), J. P. Nivet.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1612^e livraison (24 octobre 1903).

La Jeunesse de Cyrano de Bergerac, par H. de Gorsse et J. Jacquin. — Les secrets de la Prestidigitation, par St.-J. de l'Escap. — Le loup noir, par H. de Charlieu. — L'alimentation au Maroc, par L. Viator. — Les timbres-poste, par Lucien d'Elne.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, HENRI DE PARVILLE, rédacteur en chef, (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n^o 1537, du 24 octobre 1903.

Un gros canon américain, par le lieutenant-colonel G. Espitalier. — Le sexe de l'écriture, par Henri de Parville. — Les turbines à vapeur Parsons, par R. Bonnin. — La main-d'œuvre dans les mines d'or du sud de l'Afrique : la bière des Cafres, par le Dr Adrien Loir. — Effets de contraste optique, par E. Durand-Gréville. — Grande tache solaire, par F. Quémisset. — Le nouveau pont métallique d'Avignon, par Daniel Bellet. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 19 octobre 1903, par Ch. de Villedeuil. — Un sauvetage maritime par Max de Nansouty.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2430 du 24 octobre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Le roi et la reine d'Italie à Paris. — Victor-Emmanuel et la Reine Hélène, sortant de la représentation de gala, rentrant par l'Avenue de l'Opéra. — Visite à Versailles. — Arrivée au Château. — Départ pour le Parc. — Le cortège traversant les Bois pour se rendre à Trianon. — Le roi à l'Hôtel-de-Ville. — Réception des Souverains. — Le Salon d'honneur. — Aux Invalides. — Visite au Tombeau de l'Empereur. — Aux affaires étrangères : les sœurs Mante dansant le « Papillon ». — Chasse à Rambouillet. — Le Roi et le Président à la battue. — Pendant le rabat. — Le tableau. — Victor-Emmanuel à Vincennes. — La Reine arrive à la Revue. — La tribune.

Macédoine : Vue générale de Monastir. — Le cavas du consulat de France. — Troupes albanaises attendant le départ. — Embarquement des réfugiés. — Les femmes insurgées. — Jeanne et Ecaterina. — Face à face à la frontière. — Violation du territoire bulgare. — La bande du Voivode Stoyo.

Expériences de locomotion électrique. — 201 kilomètres à l'heure. — Le Trolley. — Intérieur du wagon-locomotive.

L'actualité théâtrale. — Palais Royal : « La Marmotte ».

Le monde sportif. — Les courses de Souk-el-

Arba. — Santos-Dumont sur son ballon à passagers n^o 10. — Schmitkoff. — Ellegard.

Echecs par M. D. Janowski.

Roman illustré : *L'Ombre du Mal*, par Mario Donal.

Le numéro 50 centimes

La vie heureuse

Madame de Montgomery trace dans la *Vie Heureuse* du 15 octobre, publiée par la librairie Hachette et Cie, une image émouvante de la vie, du Cardinal Sarto et par mille traits ignorés fait mieux connaître le caractère de celui qui engageait au Mont-de-Piété l'anneau pastoral pour sauver une famille pauvre.

Un article admirablement renseigné sur la vie si troublée mais si ferme de la Reine douairière d'Espagne ; l'œuvre digne d'envie d'une femme de lettres considérable qui a su mettre en action ses idées personnelles sur la charité ; toute l'installation pratique du séduisant cottage de Gabriel Meurey d'un plan et d'un décor simplement conçus pour l'intimité familiale ; l'exploration hardie et longue de Mme Gervais Courtellemont au Yunnan ; les frimousses spirituelles et vivantes des chats qui ont valu leur portraitiste Mme Ronner, sa grande renommée ; une double page toute entière consacrée aux Reines de l'automobilisme en France ; un merveilleux portrait de Mlle Robinne, la toute jeune et idéalement jolie pensionnaire de la Comédie Française ; une délicate nouvelle inédite de Georges Héry, complétant ce numéro d'un intérêt si universel et si actuel.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr.

Le numéro 50 centimes

LES HÉMORROIDES

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroides car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'**Elixir de Virginie**, qui les guérit radicalement et sans aucun danger. On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr 50, franco.

PIOULE LE LUC (Var), sur la ligne P. L. M. entre Marseille et Nice. Traitement de l'arthritisme, de la goutte, de la gravelle, des maladies du foie. — Eau minérale naturelle bicarbonatée mixte, sulfatée, calcique, lithinée. **Etablissement thermal ouvert toute l'année.** — Soins donnés en toute saison. — **STATION D'ÉTÉ et D'HIVER.** — Hôtel de premier ordre, Casino, excursions. — Prix modérés.

ON DEMANDE des Ouvriers des deux sexes chez M. FARGE FABRICANT DE MALLES A CAHORS ON EST PAYÉ DE SUITE

La Belle Émouleuse

PAR G. VAUDAN

XI

Un revenant

Puisqu'à sa décision était prise de demeurer en cette ville, encore fallait-il qu'elle cherchât à gagner sa vie, car — oh ! non, jamais, plus jamais ! — elle ne retournerait à l'usine Ravelier, dans la crainte de se retrouver en face de l'amant infidèle et parjure qu'elle n'osait pourtant pas maudire.

Il lui répugnait d'aller quêter, comme une aumône, un place d'émouleuse parmi les nombreuses usines qu'alimente la Durolle.

Et puis décidément, elle ne se sentait pas faite pour le rude métier qui lui meurtrissait les reins et qui brisait peu à peu ses forces et sa santé.

Elle craignait des refus — ou pis encore, des plaisanteries, des rires, ces exclamations d'admiration que la vue de cette jolie fille arrachait aux ouvriers.

Elle avait honte, surtout après ce qu'elle avait fait, s'imaginant que chacun était au

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

courant de sa pitoyable aventure.

Pourquoi n'irait-elle pas plutôt chercher de l'ouvrage en un métier qu'elle connaissait mieux et qu'elle avait longtemps pratiqué ?

Pourquoi ne pas frapper à la porte de cette marchande de journaux qui avait acheté — si peu cher — le fonds de papeterie du père Bartorias ?

Le moindre salaire lui suffirait.

Même pour échapper à la tyrannie des Moronde, aux galanteries intéressées d'Antoine, aux regards aigus et ironiques de Francisca, elle se contenterait, en échange du travail qu'elle pourrait fournir, de la nourriture et du logement.

Elle se remettrait avec ferveur à la besogne ; elle descendrait jusqu'à porter aux abonnés, à travers les rues pénibles de la ville le journal du matin ou la gazette du soir.

Que lui importait, pourvu qu'elle oubliât tout à force de courage et d'activité.

Et c'est dans cette intention qu'elle sortit dans la matinée et descendit la rue du bourg où, depuis si longtemps, elle n'avait osé se rendre.

Elle eut en effet un affreux serrement de cœur, quand elle aperçut la boutique, avec sa devanture toujours pareille garnie de journaux, ornée d'images colorées à un sou devant lesquelles s'arrêtaient extasiés les gamins sortant de l'école.

C'était toute sa jeunesse qu'elle revoyait dans une brusque vision ; elle chancela, prise d'une poignante émotion en face de cette maison qui lui rappelait les meilleures jour-

nées de son existence.

Non, c'était trop !... Elle avait trop présumé de ses forces !...

Elle hésitait.

Soudain, la porte du magasin venait de s'ouvrir, livrant passage à un client, et Mariette fut aperçue de la vieille marchande qui s'écria joyeusement à la vue de la jeune fille :

— Tiens !... Notre belle émouleuse !...

Mariette sourit tristement, toute pâle, non encore remise de son émotion.

— Alors, comment ça va-t-il ?... On ne vous voit plus !... Il y a un siècle !... Comme ça se rencontre tout de même.

Figurez-vous qu'un pauvre vieux — Oh ! oui bien vieux et bien pauvre — était là, il y a un instant et me demandait des nouvelles de votre malheureux père.

Il semblait revenir de l'autre monde, cet homme-là. Et ma foi ! il m'a questionnée, un tas de questions.

Même il m'a parlé de vous, m'a demandé ce que vous faisiez ; moi, alors, je l'ai renvoyé chez vous, chez votre oncle, à la rue Point-du-Jour.

Il faisait pitié, vrai, vous savez. A l'heure qu'il est, il doit être arrivé, bien qu'il traînât la jambe, le pauvre.

Alors, s'apercevant que son bavardage laissait la jeune fille indifférente ou rêveuse la marchande l'interrogea :

— Pour lors, vous passiez par là, par hasard ?

— Oui, je venais... je désirais... j'avais l'intention de vous demander si vous n'aviez pas

besoin d'une personne pour vous aider et, comme je connais un peu votre métier qui a été le mien avant la mort de mon pauvre père j'ai pensé que...

Elle présentait sa demande avec un embarras extrême, comprenant, à mesure que cette demande était formulée, que la vieille femme refuserait.

En effet, celle-ci, sans attendre la fin, répondait à Mariette :

— Ah bien ! ma chérie, c'est pas possible du tout ! A peine si on peut gagner quelques sous pour soi, faut pas songer à vivre deux avec ce métier qui rapporte plus grand'chose. Y en a tant maintenant qui se mette à vendre du papier.

Je regrette beaucoup, beaucoup... Mais, voyez-vous, je ne peux pas ; sans ça, ce serait avec grand plaisir.

Et puis, pour sûr, un joli brin de fille, ça vous attirerait bien quelques clients, mais impossible.

J'arrive tout juste à joindre les deux bouts et encore il faut travailler dur.

Et comme Mariette, les yeux gros, prêts à laisser jaillir des larmes, demeurait immobile la vieille marchande, prise d'une subite compassion pour la jeune fille, lui prit les mains et lui dit :

— Vous avez des chagrins, ça se voit. Mais à votre âge les soucis passent aussi vite qu'ils sont venus.

Allons, il ne faut pas vous donner du mal. Vous trouverez facilement à vous employer quelque part.

(A suivre.)

MADemoiselle
MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING
(Traduit de l'anglais par Ch.-Bernard DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE
LE BEAU SPAHIS

VII

Confession de Rose O'Donnell

— Et comment a-t-on découvert tout cela ? Mademoiselle Herncastle a-t-elle avoué du premier coup ?

— Mademoiselle Herncastle n'a rien avoué. Elle était rentrée à Scarswood avant Ginébra, sans doute par une voiture qui l'attendait, et elle fut une des premières à la recevoir dans sa toilette ordinaire. Le bruit que faisait la pauvre Ginébra éveilla toute la maison. Nous nous rassemblâmes tous autour d'elle, papa comme les autres, aux lueurs du jour. Elle nous raconta en termes incohérents ce qui s'était passé. Papa écoutait tout surpris. « Frankland ! dit-il. Il est impossible que Frankland ait assisté au bal. Je l'ai vu de mes yeux prendre hier soir le train de six heures vingt

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas été traités avec l'Agence Haas.

minutes pour Londres. » Il était sur de ce qu'il disait et Ginébra l'était également. Pour éclaircir la chose, on télégraphia au major Frankland à Londres, pour s'enquérir s'il n'avait pas bougé de la capitale ou s'il était allé au bal. Il répondit sur le champ qu'il n'avait pas paru au bal, qu'il n'avait pas quitté Londres, et qu'il allait se mettre en route sur l'heure pour Scarswood. Il tint parole et l'on découvrit toute la machination. « A-t-on remis le billet que j'avais laissé pour milady ? » — demanda-t-il. « Quel billet ? » lui fut-il répondu. « — Le billet d'explication que j'ai laissé à mademoiselle Herncastle ». — « Certainement » non. On appela Mlle Herncastle pour la confronter avec le major indigné. « — Qu'avez-vous fait du billet ? » lui demanda-t-il. Mademoiselle Herncastle lui dit, en le regardant en pleine figure, qu'elle l'avait détruit.

— A-t-elle dit pourquoi ? — Elle dit, avec un sang-froid surprenant, qu'elle n'avait pas voulu que lady Dangerfield fût privée d'aller au bal et de porter le costume qui lui tenait tant au cœur pour un caprice jaloux de sir Richard et une pruderie du major. Elle avait déchiré le billet et avait laissé à lady Dangerfield la faculté de s'amuser. Mais alors c'était donc elle qui avait remplacé le major ? A cet égard, mademoiselle Herncastle se retrancha dans un mutisme absolu et se montra aussi obstinée que sir Richard lui-même. On trouva le costume de Lara, renfermé dans une boîte, placée dans la chambre du major et la gouvernante ne voulut rien avouer ni rien nier. On pouvait soupçonner ce qu'on

voudrait, l'accuser de n'importe quoi. Si l'on ne pouvait fournir la preuve des accusations portées contre elle, il valait mieux garder le silence ; quant à elle, elle n'avait rien à avouer. Elle n'avoua rien, en effet. Ginébra entra dans un colère terrible et lui donna l'ordre de sortir de chez elle, ce qu'elle fit sans dire un mot.

O'Donnell poussa un grand soupir. — Par Saint-Georges ! dit-il, c'est bien étrange. Et où est-elle allée, lady Cecil ?

— A Londres ; voilà trois jours qu'elle est partie. Avant de partir, elle a eu une entrevue avec votre sœur, et depuis ce moment, Rose n'a plus pu quitter sa chambre et Ginébra a ses nerfs dans la sienne. Je n'ai jamais vu papa si ennuyé, si découragé de sa vie. Il dit que mademoiselle Herncastle est Satan lui-même en crinoline, et qu'on n'en a pas fini avec le mal dont elle est capable.

— Je suis du même avis que lui. Et son cavalier, son admirateur d'autrefois, le chevaleresque sir Arthur, ne s'est-il pas trouvé là pour briser une lance en faveur de cette dame persécutée ?

Pour tout autre regard que celui des yeux bleus de O'Donnell, le crépuscule aurait dérobé la rougeur qui couvrit en ce moment la jolie figure de lady Cecil.

— Ce n'est guère le moment de plaisanter, capitaine O'Donnell, répondit-elle froidement. Sir Arthur Tregenna est en Cornouailles. Il est parti d'ici de très bonne heure, le lendemain du jour du bal masqué et avant qu'on ne sût rien encore de ce qui s'était passé.

— Je vous demande pardon, lady Cecil, croyez bien que j'ai à cet égard les mêmes sentiments que vous. Je vous prie également de me pardonner si je vous avoue que j'éprouve bien peu de compassion pour lady Dangerfield. C'est sa désobéissance qui a causé sa ruine et elle n'a à s'en prendre à personne qu'à elle-même.

— Sa douleur n'en est pas plus facile pour cela à supporter. Mais je sais depuis longtemps combien vous éprouvez peu de compassion pour les faiblesses humaines. Elle peut avoir eu tort, mais elle souffre en ce moment et ses souffrances expient largement sa faute.

Lady Cecil avait pâli de nouveau, on aurait dit, à la lueur terne et faible du crépuscule mourant, que sa figure était de marbre. Elle détournait ses regards du capitaine en lui adressant ses paroles ; il y avait dans ses yeux une expression d'inquiétude et de passion qu'il ne pouvait pas s'expliquer.

— J'ose dire que les hommes qui traversent la vie comme vous l'avez fait, sans éprouver d'amitiés ni de haines vives, deviennent cyniques, durs et froids. Vous n'avez jamais souffert, vous... vous ne vous êtes jamais trompé non plus, je suppose. Comment comprendriez-vous les faiblesses des personnes plus faibles que vous ? Comment compatiriez-vous à leurs douleurs ? J'espère pourtant que vous pourriez descendre du piédestal d'impassibilité, d'énergie, où vous trônez, pour compatir aux peines de votre propre sœur. Soyez bon pour elle capitaine O'Donnell... autant du moins que ce mot a un sens pour vous... car elle est en proie à une grande inquiétude.

(A suivre.)

Ancien cabinet dentaire
HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ
OPÉRATEURS :

Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.

Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 3 h.

COMMERCE DE BOIS
FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS
FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.	
de hêtre,	2 fr. 50	d°
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45	d°
de 25,	1 fr. 35	d°
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95	d°
de 25,	1 fr. 60	d°
Parquets mélèze 28/30,	2 fr.	d°
de 25,	1 fr. 75	d°

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85 la pièce 8 fr.
Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

TRANSFORMATION du CABINET DENTAIRE
DE LA RUE DU LYCÉE

L.-G. OLLIVIER
CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
SPÉCIALITÉ D'AURIFICATION
Consultations de 9 h. du matin à 5 h. du soir
9, rue du Lycée, 1^{er} étage

A VENDRE
UNE PRESSE A COPIER
A BALANCIER
ABSOLUMENT NEUVE
PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE
Rue Jacob, 56, à Paris

LA
MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND
16 PAGES IN-4°

PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La *Mode illustrée*, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément, a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisseries, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 **Patrons décomposés** sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS
Billets de libre circulation pour les plages des Côtes Sud de BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les Côtes Sud de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans, délivre chaque année, du samedi veille de la fête des Rameaux, au 31 Octobre inclusivement, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages des Côtes Sud de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Au départ de toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de **Savenay**, 100 fr. en 1^{re} classe, et 75 fr. en 2^e classe.

2^o Au départ de toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de **Savenay**, les prix ci-dessus augmentés par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres de 0 fr. 1344 en 1^{re} classe, et de 0 fr. 09072 en 2^e classe.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du **Croisic** et de **Guérande Châteaulin** et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez) ;

Le 2^o à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^o, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages des Côtes Sud de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes d'un supplément égal à 25 0/0 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04 x 0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Facilités données aux voyageurs pour aller visiter les plages de Bretagne desservies par le réseau d'Orléans

La Compagnie d'Orléans délivre pendant la période du Samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre (inclusivement) des billets d'aller et retour individuels en 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations balnéaires de St-Nazaire, Pornichet, Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Quiberon, St-Pierre-Quiberon, Plouharnel-Carnac, Vannes, Lorient, Quimperlé, Concarneau, Quimper, Pont-l'Abbé, Douarnenez et Châteaulin.

En vue de faciliter les déplacements des familles, la compagnie délivre également pendant la même période, au départ de toute station du réseau distantes d'au moins 125 kilomètres des stations balnéaires dénommées ci-dessus, aux familles d'au moins 3 personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes.

Le prix de ces billets s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux. Toutefois, le prix par personne ne peut excéder le prix des billets individuels actuellement délivrés pour les mêmes stations balnéaires.

Le chef de famille peut être autorisé à revenir seul à son point de départ à la condition d'en faire la demande en même temps que celle du billet.

Il peut, en outre, obtenir une carte d'identité sur la présentation de laquelle il pourra voyager isolément à moitié prix du tarif général pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le lieu de départ et le lieu de destination mentionnés sur le billet.

La durée de validité des billets est de 33 jours, non compris le jour du départ ; elle peut être prolongée une ou deux fois d'une période de 30 jours moyennant le paiement d'un supplément de 100/0 par chaque période.

Fête de la Toussaint 1^{er} Novembre 1903
Extension de la durée de validité des billets d'Aller et Retour

A l'occasion de la Fête de la Toussaint, les billets Aller et Retour à prix réduits qui auront été délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. n^o 2 et G. V. n^o 102, du mercredi 28 Octobre au mardi 3 Novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'au dernier train du mercredi 4 Novembre.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par les tarifs précités lorsqu'elle expirera après le 4 Novembre.

Excursions aux Stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Luchon, Salles-de-Béarn, etc.
Tarif spécial G. V. n^o 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et balnéaires du réseau du Midi et notamment pour :

Agde (le Grau), Alot, Amélie-les-Bains, Arcachon, Argelès-Gazost, Argelès-sur-Mer, Arles-sur-Tech, (La Preste), Arrean-Cadéac (Vielles-Aures), Ax-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Balaruc-les-Bains, Banyuls-sur-Mer, Barbotan, Biarritz, Boulou-Portus (le), Cambo-les-Bains, Capvern, Cauterets, Collioure, Couiza-Montazels (Rennes-les-Bains), Dax, Espéraza (Campagne-les-Bains), Gamarde, Grenade-sur-Adour (Eugénie-les-Bains), Guéthary (halte), Gujan-Mestras, Hendaye, Labenne (Capbreton), Labouheyre (Mimizan), Loluque (Préchaq-les-Bains), Lamalou-les-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes (Eaux-Chaudes), Leucaie (la-Franqui), Lourdes, Lourdes-Barbazan, Luz-Saint-Sauveur (Barèges, Saint-Sauveur), Marnac-Saint-Béat (Lez, Val d'Arnan), Nouvelle (la), Oloron-Sainte-Marie (Saint-Christau), Pau, Pierrefitte-Nestalas, Port-Vendres, Prades (Molitg), Quillan (Goules, Garganières, Escoulobre, Usson-les-Bains), Saint-Flour (Chaudesaignes), Saint-Gaudens (Encasse, Gantiès), Saint-Girons (Aodinac, Aulus), Saint-Jean-de-Luz, Saléchan (Sainte-Marie, Stradan), Salies-de-Béarn, Salies-du-Salat, Ussat-les-Bains et Villefranche-de-Conflent (le Vernet, Thuès, les Escaldas, Graüs-de-Canaveilles).

Durée de validité : **33 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Le propriétaire gérant : A. COUËSLANT.